

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 11 MARS 2011

L'an deux mille onze, le onze Mars, à 20 heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Alain LAROCHE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Alain LAROCHE, Maire, Roland GILBERT, Bernadette COURIVAUD, Laurent REVIDON, Adjoints, Jean-François BONNET, Didier BEGAT, Hervé TAILLANDIER, Marie-Odile RAYNAUD, Gérald COTTIN, Nicole LAROCHE-POLBOST, Guy COLLIN, Evelyne DESABRE, Alain JULIEN, Jean-Louis JAMET.

ABSENT(S)/EXCUSE(S) : Françoise RICHARD, Bernard GOND, Nicolas FOURNIER, Catherine VAN LANDEGHEM.

ABSENT(S) : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent REVIDON

POUVOIR(S) : de Françoise RICHARD à Bernadette COURIVAUD  
de Bernard GOND à Roland GILBERT  
de Catherine VAN LANDEGHEM à Jean-Louis JAMET

Adoption à l'unanimité, du procès verbal du 22 décembre 2011.

D'entrée de séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir : « motion de soutien en faveur du collègue Julien DUMAS de Nérondes contre la réduction d'heures des postes enseignants et pour une meilleure répartition des élèves entre les collèges ».

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

\* \* \*

### MOTION DE SOUTIEN AU COLLÈGE JULIEN DUMAS DE NÉRONDES CONTRE LA RÉDUCTION D'HEURES DES POSTES ENSEIGNANTS ET POUR UNE MEILLEURE RÉPARTITION DES ÉLÈVES ENTRE LES COLLÈGES :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu un courrier de l'équipe enseignante du collège Julien DUMAS, très inquiète du contenu de la dotation globale horaire pour la rentrée 2011, en nette diminution alors qu'il n'est prévu aucune baisse d'effectif.

A l'unanimité et après en avoir délibéré, le conseil municipal de Nérondes décide de s'associer pleinement aux revendications et l'action des professeurs ainsi que des parents d'élèves, qui s'opposent à la réduction d'heures des postes enseignants et qui demande une meilleure répartition des élèves entre le collège d'Avord, surchargé, et le collège de Nérondes actuellement sous exploité.

## FIXATION DES TAUX D'AVANCEMENT DE GRADE POUR 2011 :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du **31 janvier 2011**,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée,

- de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité pour l'année 2011, comme suit :

<b>Cadre d'emplois</b>	<b>Grades d'avancement</b>	<b>Taux (en %)</b>	<b>Avis du CTP</b>
Rédacteur	Rédacteur Chef	100	Favorable
Adjoint Technique	Adjoint Technique 1 <sup>ère</sup> classe	100	Favorable

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents la proposition ci-dessus.

\* \* \*

## OUVERTURE D'UN POSTE ATSEM 1<sup>ère</sup> CLASSE :

Suite à la réussite au concours d'un agent de la collectivité, et après avis de la commission du personnel en date du 15/10/2010, Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011 pour une durée hebdomadaire de 26,10/35<sup>ème</sup>.

Il sera appliqué le régime indemnitaire afférent à ce grade.

A l'unanimité, les membres du conseil émettent un avis favorable à cette proposition.

### CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2<sup>ème</sup> CLASSE :

En raison de besoins supplémentaires, et après étude et avis favorable de la commission du personnel du 18 février 2011, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de créer un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 15 avril 2011.

A l'unanimité, les membres du conseil donnent leur accord et autorisent Monsieur le Maire à signer les pièces administratives relatives à ce dossier.

### MODIFICATION DU SENS DE CIRCULATION PLACE DE LA MAIRIE :

Afin de régler la circulation place de l'Hôtel de Ville, Monsieur le Maire propose d'instaurer les modifications suivantes, à savoir :

- une entrée et une sortie unique (dans le sens grande rue direction BOURGES)
- suppression du panneau stop à l'entrée
- matérialisation du sens de la circulation par un fléchage au sol
- maintien du panneau sens interdit à la sortie de la place.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à ces propositions.

Dans le cadre de ses pouvoirs de police, Monsieur le Maire entérinera cette décision par un arrêté municipal.

\* \* \*

### EXECUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2011 :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget à hauteur de 25 % des crédits budgétaires votés sur l'exercice 2010 hors remboursement des emprunts et hors opérations d'ordres.

Le conseil municipal autorise l'ouverture de crédits au compte 2031 pour un montant de 6.000 €.

\* \* \*

### DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE JULIEN DUMAS POUR UN VOYAGE SCOLAIRE EN ESPAGNE :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant du collège Julien DUMAS relatif à une demande de subvention dans le cadre de l'organisation d'un voyage à destination de l'Espagne du 6 au 12 mars 2011. 11 élèves de Nérondes sont concernés.

Après discussion et en avoir délibéré, les membres du conseil décident de s'abstenir dans l'attente d'obtenir des renseignements complémentaires sur le mode de répartition d'une éventuelle participation et s'engagent à étudier ultérieurement cette demande.

### ADOPTION DU REGLEMENT DE LA PECHE :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que tous les conseillers ont reçu un exemplaire du projet du nouveau règlement de la pêche à l'étang communal de la « Garenne » et invite chacun à faire part de ses remarques et suggestions.

Après lecture des différents articles relatifs à ce règlement, Monsieur le Maire précise que ce document sera annexé à la présente délibération et sera affiché à l'étang de la Garenne.

A l'unanimité, les membres du conseil émettent un avis favorable à cette proposition en demandant cependant que soit modifié l'article 12, à savoir : sont habilités à contrôler les cartes de pêche : les gendarmes, le garde-champêtre et **toute personne habilitée par le Maire** au lieu de « les élus porteurs d'une habilitation délivrée par le Maire ».

### FIXATION DU PRIX DES CARTES DE PECHE :

Dans le cadre du fonctionnement de la régie communale de la pêche, Monsieur le Maire propose une révision des tarifs des cartes journalières et annuelles afin de pérenniser un empoissonnement annuel abondant et de qualité.

Après discussion et exposé du bilan 2010 présenté par Monsieur Roland GILBERT, les membres du conseil, à l'unanimité, optent pour une augmentation des tarifs à compter de la saison 2011 et fixent les prix de manière suivante :

- carte journalière : 6 €
- carte annuelle : 45 €

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

\* \* \*

### DEMANDE DE SUBVENTION DES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE DU CHER :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a été saisi d'une demande de subvention de l'association des Amis de la Bibliothèque du Cher.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer la somme de 240 € afin de contribuer aux diverses actions de promotion et de développement de la lecture publique, à travers la bibliothèque municipale et les dépôts du Département.

\* \* \*

### DEMANDE DE SUBVENTION DE LA RADIO DIFFUSION DU BOISCHAUT :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a été saisi d'une demande de subvention émanant de l'association Radio Diffusion du Boischaud.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident de ne pas donner de suite favorable à cette demande.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Assainissement collectif : Suite au diagnostic effectué sur notre réseau d'assainissement collectif et de la station d'épuration, et au vu de l'importance des travaux de réhabilitation de la station (filière boues), de rénovation du réseau d'assainissement vétuste, fortement dégradé en certains endroits du bourg, Monsieur Roland GILBERT, informe les membres du conseil d'une réflexion sur le financement des améliorations nécessaires à entreprendre.  
Il est communiqué au conseil municipal le montant de la part communale de l'assainissement collectif appliqué dans diverses communes du secteur. Il apparaît que la part de la commune de Néronde d'un montant de 0,64 €/m<sup>3</sup> est inférieure à la moyenne.  
La commission des finances se réunira et fera des propositions au conseil municipal.
- Projet d'installation photovoltaïque : Monsieur Roland GILBERT informe les membres du conseil d'une réflexion pour l'installation d'un parc photovoltaïque sur les terrains communaux d'une contenance d'environ 11 hectares, actuellement inutilisés, situés entre l'étang communal de la Garenne et la ligne SNCF. Pour plus d'informations, des renseignements sont demandés à la SAFER du Centre. La DDT 18, division Sud également contactée doit organiser une réunion à ce sujet.
- lettres de remerciements des associations : Club de l'Amitié et Tennis club de Néronde, loisirs Nature et Chanteronde, Associations des Paralysés de France, Facilavie, les Sonneurs Néronnais, les Amis du Rythm', le Secours Populaire, Akuaba Danse.
- Courrier de M. LECOMTE et Mme Odile LEDAN mettant fin à la location d'un terrain communal.
- Proposition commerciale de l'ASER (Association Solidarité Emplois Ruraux).
- Participation au comité Berry-Alsace du Cher par le biais de l'envoi d'ouvrages littéraires à la ville de WITTELSHEIM qui seront distribués à des élèves méritants.
- Sur proposition du Centre de Gestion de la Route, pose expérimentale de chicane de ralentissement en haut de la Grande Rue à compter du 15 mars 2011 pour une durée de deux mois.
- Point sur le recensement de la population 2011.
- Compte rendu de la réunion du SIABA (syndicat intercommunal d'études et travaux pour l'aménagement hydraulique du bassin de l'Auron) en date du 4 mars 2011, résumé par M. Guy COLLIN.
- Présentation du projet culturel « résidence de voisinage » dédié à l'immeuble GARBAN.

- Bilan du cinémobile 2009/2010 réalisé par Mme Bernadette COURIVAUD et présentation de l'opération « CICLIC Mémoire » pour la diffusion de films amateurs depuis 1920.